



ARRETE COMMUNAL

Lors de sa séance du 28 septembre 2021, le Conseil communal de Crémines a rendu un "Arrêté communal" en complément au "Règlement et tarif d'alimentation en eau" du 11 décembre 2003.

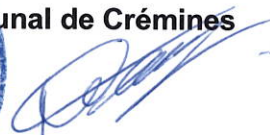
1. Les carports sont soumis à la taxe unique d'extinction calculée selon le volume construit.
2. Lors d'un dépôt de permis de construire uniquement pour un carport, le volume construit de minimum 100m3 est maintenu mais avec un montant fixe et préférentiel de chf 200.-.
3. Lors d'un dépôt de permis de construire d'un carport intégré dans un permis de construire d'un immeuble, le volume construit de carport est inclus dans le volume construit complet du bâtiment.
4. Cet arrêté entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022.
5. Cet arrêté est publié dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier du 17 août 2022.

Ainsi arrêté par le Conseil communal du 28 septembre 2021.

Au nom du Conseil communal de Crémines


Carole Ristori
La Mairesse




Nadège Wegmueller
La Secrétaire



ARRETE COMMUNAL

Lors de sa séance du 28 septembre 2021, le Conseil communal de Crémines a rendu un "Arrêté communal" en complément au "Règlement et tarif d'alimentation en eau" du 11 décembre 2003.

1. Les carports sont soumis à la taxe unique d'extinction calculée selon le volume construit.
2. Lors d'un dépôt de permis de construire uniquement pour un carport, le volume construit de minimum 100m³ est maintenu mais avec un montant fixe et préférentiel de chf 200.-.
3. Lors d'un dépôt de permis de construire d'un carport intégré dans un permis de construire d'un immeuble, le volume construit de carport est inclus dans le volume construit complet du bâtiment.
4. Cet arrêté entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022.
5. Cet arrêté est publié dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier du 17 août 2022.

Ainsi arrêté par le Conseil communal du 28 septembre 2021.

Au nom du Conseil communal de Crémines

Carole Ristori
La Mairesse

Nadège Wegmueller
La Secrétaire

la qualité de l'eau au secrétariat communal (mardi de 13h30 à 18h / jeudi de 7h30 à 12h et 15h à 17h).

Crémines, le 17 août 2022

Le Conseil communal

Arrêté communal concernant la taxe unique d'extinction des carports

Lors de sa séance du 28 septembre 2021, le Conseil communal de Crémines a rendu un «Arrêté communal concernant la taxe unique d'extinction des carports» en complément au «Règlement et tarif d'alimentation en eau» du 11 décembre 2003.

Il entrera en vigueur rétroactivement dès le 1^{er} janvier 2022, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Cet arrêté peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouvertures.

Voies de recours: un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Crémines, le 17 août 2022

Le Conseil communal



Eschert

Avis de construction

Requérant: M. Nicolas Widmer, Rue de la Poste 1, 2743 Eschert.

Emplacement: parcelle N° 228, au lieu-dit: «Rte Principale 12», commune d'Eschert.

Projet: assainissement énergétique du bâtiment existant avec changement des fenêtres et réfection du toit, pose de deux portes de garages en façade Est, diverses modifications des aménagements intérieurs avec installation d'un poêle à pellets raccordé à la cheminée existante et installation d'un chauffe-eau pompe à chaleur split à l'extérieur.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: M2.

Dérogation: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 août 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Grandval

Avis de construction

Requérants et propriétaires fonciers: M. Arnaud Müller repr. par M^{me} Marianne Müller et Zoé Müller, Vers-Chéz-l'Ecrivain 12, 2745 Grandval.

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 septembre 2022 inclusivement auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 10 août 2022

Le Conseil municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérants/maîtres d'ouvrage: De Tomi Aurélie et Zaugg Michaël, Rue des Eucherettes 2, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Adresse du projet: parcelle N° 708, Le Moulin 13 et 15, 2732 Loveresse

Description du projet: Transformation de l'habitation actuelle N° 13, avec véranda, garage, place de parc, pose de panneaux photovoltaïques, transformation du bâtiment N° 15

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation et de construction: zone Mixte M2

Dépôt public: du 10 août au 9 septembre 2022 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 14 juillet 2022

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Horizon le Château SA, Annick Dardare, Chemin de Mangette 22, 1260 Nyon

Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 St-Imier

Emplacement: Parcelle N° 64, Ruelle de l'Eglise 6

Projet: Rénovations intérieures, assainissement de l'enveloppe thermique, mise à neuf des appartements, création de lucarnes et terrasses en toiture

Zone: Zone de la vieille ville VV

Recensement architectural: Objet figurant dans l'ensemble bâti A

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 août 2022

Services Techniques-Urbanisme

Zone: PQ «Centres Sud et Est»

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue d'Hotel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Moutier, le 10 août 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Prévimm SA, M. Zhi-Wei Guatier de la Verrerie 25, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 473, Quartier de la Verrerie 25

Projet: Installation d'un ascenseur en Nord-Ouest

Zone: A

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue d'Hotel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Moutier, le 10 août 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Bron Jean Pierre, chemin Fin-I 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2713, chemin Fin-I

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Ouest.

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 août 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Benoit Rossé et Virginie La Plein-Soleil 16, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2121, Rue Jolimio

Projet: Diverses transformations intérieures, remplacement du chauffage à par une pompe à chaleur en façade Nord, périphérique et remplacement de fenêtre

Validation de vos avis sur la plateforme